REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES FINANCES
SOCIETE EL BOUNIANE
***Identifiant unique :* 0001924S**
Appel d'Offres N°: *01/2026*
Relatif à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré exploité par la société El Bouniane
Selon les procédures simplifiées

La société *El Bouniane* se propose de lancer un appel d'offres pour la mise à niveau de son progiciel de gestion intégré.

Les sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII/ESN) et les intégrateurs de progiciels de gestion intégrée (ERP), peuvent télécharger gratuitement le cahier des charges par consultation du site www.tuneps.tn

A l'exception de la caution provisoire et l'extrait du registre national des entreprises, les offres techniques et financières ainsi que les documents administratifs doivent parvenir en ligne via TUNEPS.

Remarque: Si la taille du document numérique (uniquement en ce qui concerne l'offre technique) dépasse le volume autorisé sur TUNEPS, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à l'adresse cité ci- dessous.

La caution provisoire et l'extrait du registre national des entreprises doivent parvenir sous pli fermé portant la mention :« **A ne pas ouvrir - Appel *d'Offres N° 01/2026* relatif à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré exploité par la société El Bouniane.** » et ce par courrier recommandé ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre de la société *El Bouniane* (Contre décharge) à l'adresse suivante :

SOCIETE EL BOUNIANE
68, avenue Farhat HACHED 1001-TUNIS-

Et ce avant la date et l'heure limite de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour **le Mardi 08 Décembre 2026 à 10h00**.

L'ouverture des offres aura lieu **Mardi 08 Décembre 2026 à 11h00** en Séance Publique au siège de la société *El Bouniane* cité ci-dessus.

Le montant de la caution provisoire est fixé **à deux mille quatre cents dinars (2.400,000 dt).**

Toute offre ne comportant pas la caution provisoire ou parvenue après les délais sera automatiquement éliminée.

Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant de la date limite de réception des offres.